



Compte rendu de la réunion du 08 Novembre 2023

Présents : Mesdames BOUDOT, LEBOEUF, MAMBOUR, LEUTHREAU, TAILLEZ et Messieurs BLICK, BRIQUET, CARETTE, DOYEN, JACQUINET, JOHNSON et THEVENIN.

Absentes : Mesdames FORTIER, HOCHARD (pouvoir Madame BOUDOT), et THEVENIN,

Désignation de deux secrétaires de séance : Mesdames BOUDOT et LEBOEUF sont désignées secrétaires de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2023

Monsieur le maire procède à la lecture du compte-rendu. Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité,

Administratif

o **Agent d'entretien intérieur des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Madame Céline CARETTE pour un CDD d'une durée de 3 ans.

⇒ Adopté à l'unanimité

o **Secrétaire de mairie : Point sur le recrutement**

A ce jour, nous n'avons toujours pas de secrétaire de mairie. Un seul entretien a pu être effectué mais n'a pas abouti. Une recherche active est en cours.

Affouages 2023/2024 : Modalités

M. Patrick Briquet nous indique qu'il y aura 2 parcelles à distribuer entre les communes de Mesnil Sellières, Dosches et Laubressel. Suite à cette annonce, des affouages seront mis à disposition des habitants durant l'hiver 2023-2024.

Un document va être distribué à tous les habitants de la commune. Il se composera du règlement des affouages ainsi que du bulletin d'inscription. Les personnes intéressées devront se manifester auprès de la Mairie jusqu'au 1er décembre 2023. La taxe s'élèvera à 25€ par personne. La réunion de distribution des parcelles aura lieu le lundi 18 décembre à 18h30 à la salle des fêtes. Monsieur Briquet ajoute qu'un stage d'initiation aux affouages sera proposée prochainement par la VAIVRE. (une partie de cette formation se déroulera en salle et une autre sur le terrain en forêt.

Patrimoine et travaux :

o **Ferme à Martin : présentation de l'étude de préprogrammation**

Lors de sa présentation, Monsieur Grammaire a proposé au conseil municipal 6 options d'aménagement comportant plusieurs éléments parmi la liste suivante :

- une place de village avec parking
- une médiathèque (avec différents espaces)
- un monument aux morts
- un commerce multiservices (avec et sans restauration)
- un tiers lieu
- des logements (T2 à T4)

Pour chaque projet, Monsieur Grammaire a précisé le montant des travaux (hors subventions) et la durée de ceux-ci. Il a été décidé de ne pas retenir les projets avec la médiathèque et de demander une étude faisant apparaître les subventions à envisager.

o **Ferme à Martin : Demande de DISL au titre du développement écologique des territoires et de la qualité du cadre de vie : Réhabilitation d'un ensemble immobilier aujourd'hui en friche**

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de DETR avait été déposée en 2022. Celle-ci n'a pas été retenue. Aussi, afin de pouvoir obtenir un soutien de l'Etat sur ce projet structurant pour la commune et plus globalement pour le territoire, il a été fait appel au bureau d'études JPMASSONNET. Ainsi, une étude de faisabilité a été réalisée et validée par le conseil municipal.

Les enjeux de qualité de vie et de développement écologique ont été pris en compte par le recyclage et l'optimisation du foncier disponible. Plusieurs projets ont été présentés. A été retenue l'hypothèse qui permet l'aménagement d'une nouvelle place de village qui liera la salle des fêtes au nouveau site et de réhabiliter les deux bâtiments.

L'ancienne ferme permet d'aménager un commerce multiservices ainsi qu'un logement attenant pouvant potentiellement être considéré comme un logement de fonction. La grange est restructurée en logements, soit 3 T3 et 1 studio.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir le foncier classé en zone U d'une superficie totale de 1,28 ha pour un montant global de 629 600 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres et charge Monsieur le Maire de :

- Solliciter la DISL au titre des catégories « **développement écologique des territoires et de la qualité du cadre de vie** » à hauteur de 251 840 € (soit 40 % de la dépense estimée)
- Inscrire au budget les crédits nécessaires.
- Signer tous les documents relatifs à cette opération.

o **Ruelle Saint Honoré : présentation du devis**

Le devis a été accepté. Une réunion devra être programmée pour présenter le projet.

↳ Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions de la communauté de communes, des syndicats départementaux et intercommunaux, des commissions communales

CCAS : la date de la distribution des colis des anciens est fixée au 16 décembre. Madame Leboeuf et Messieurs Doyen et Johnson se joindront aux membres du CCAS pour effectuer la distribution.

COPE Rouilly Sacey : le SDDEA a décidé de fusionner notre COPE avec le COPE Seine Mogne Barse. Un arrêté préfectoral sera adressé prochainement en mairie.

Conseil d'école : Madame Boudot et Monsieur Thevenin ont fait un retour sur le conseil d'école du RPI de Mesnil Sellières.

CCCSPV : Le CCCSPV a émis les avis favorables suivants :

- A l'engagement de RENARD Lucas sous réserve de son aptitude physique.
- Au réengagement de la Sergente CHENEVOTOT Laëtitia à compter du 14 juillet 2024.
- Au réengagement de la Caporal-Chef LEROY Stéphanie à compter du 14 juillet 2024.
- Au réengagement du Sergent PETIT Christophe à compter du 14 juillet 2024.
- A l'avancement au grade de Caporal du Sapeur Ière classe PIAT Mickaël à compter du 19 octobre 2023.
- Concernant la démission de Monsieur BLICK Thibaud
- Pour les demandes de médailles des sergents CHENEVOTOT Laëtitia et PETIT Christophe, la Caporal- Chef LEROY Stéphanie

Un second défibrillateur a été installé au groupe scolaire. Il a été financé par la commune et la communauté de commune. Une séance d'information pour la population sera organisée au mois de janvier 2024.

Questions et communications diverses : Prochain CM mardi 5 décembre 2023 à 19h00